

EBOLA AU NIGERIA :

le Bénin déclenche la préalerte et renforce sa surveillance sanitaire

Auteur : **Ayenan Eleuthere** | Publié le : **21 oct. 2026 à 18:34**



Après la confirmation d'un cas de maladie à virus Ebola à Abuja, au Nigeria, le Bénin a déclenché une phase de préalerte sanitaire. Les autorités renforcent la surveillance aux points d'entrée du territoire,

> *dans un contexte marqué par l'extension géographique de l'épidémie due au virus Bundibugyo. Aucun cas n'était signalé au Bénin au 20 octobre 2026, selon le ministère de la Santé.*

Une réponse préventive face au cas confirmé au Nigeria

Le Bénin renforce son dispositif de veille sanitaire après la confirmation d'un cas de maladie à virus Ebola au Nigeria. Dans un communiqué publié le 20 octobre 2026, le ministère béninois de la Santé a annoncé des mesures de vigilance, selon les informations rapportées le lendemain par *La Nouvelle Tribune*. Le pays est placé en phase de préalerte, avec une surveillance renforcée aux points d'entrée du territoire.

Cette décision intervient dans un contexte régional préoccupant. Le 20 octobre, les autorités nigérianes ont confirmé une infection par le virus Bundibugyo chez une femme prise en charge dans un établissement de santé privé à Abuja, la capitale fédérale. Les analyses de laboratoire ont établi le diagnostic, tandis que la patiente a été placée à l'isolement et reçoit des soins.

Le ministère nigérian de la Santé a indiqué que 44 personnes ayant été en contact avec la patiente avaient été identifiées et faisaient l'objet d'un suivi. Les investigations se poursuivent pour retrouver d'éventuels autres contacts et déterminer l'origine exacte de l'infection.

Le virus Bundibugyo au cœur de l'alerte

Le cas enregistré au Nigeria s'inscrit dans une épidémie déclarée en République démocratique du Congo le 15 mai 2026. Le virus Bundibugyo appartient au genre *Ebolavirus* et constitue une espèce distincte des virus responsables de certaines précédentes flambées d'Ebola.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Nigeria est devenu le cinquième pays à détecter ce virus depuis le début de l'épidémie. La maladie a également touché la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Kenya et, dans un contexte d'infection importée, la France. Les situations épidémiologiques diffèrent toutefois d'un pays à l'autre.

Le parcours de la patiente nigériane fait l'objet d'investigations. Si elle a récemment voyagé en Ouganda, ce déplacement ne suffit pas à établir que la contamination s'y est produite. L'OMS indique que les autorités cherchent à reconstituer son historique de voyage et ses éventuelles expositions au virus.

Le Bénin mise sur l'anticipation

Pour le Bénin, la phase de préalerte constitue une mesure de prévention face au risque d'importation d'un cas. La proximité avec le Nigeria et l'importance des échanges humains entre les deux pays rendent nécessaire une surveillance attentive des déplacements et une capacité de détection rapide des cas suspects.

L'absence de cas signalé sur le territoire béninois au 20 octobre ne signifie pas que le risque est inexistant. Elle doit plutôt conduire à maintenir les mesures de vigilance et à renforcer la préparation des structures sanitaires, sans céder à la panique

La surveillance aux frontières ne peut toutefois suffire à elle seule. La détection précoce des symptômes, l'isolement rapide des cas suspects, la protection du personnel soignant, le suivi des contacts et la coordination entre pays constituent des éléments essentiels de la riposte. L'OMS accompagne les autorités nigérianes dans leurs efforts de contrôle de l'infection et de prévention d'une transmission supplémentaire.

Un enjeu de coordination sanitaire régionale

La situation rappelle l'importance de la coopération entre les pays d'Afrique de l'Ouest et les autres États concernés par l'épidémie. Les déplacements internationaux peuvent faciliter l'importation d'une infection, tandis qu'un diagnostic tardif complique l'identification des personnes exposées.

Pour le Bénin, l'enjeu consiste désormais à transformer la préalerte en vigilance opérationnelle : assurer la circulation de l'information sanitaire, permettre aux professionnels de reconnaître rapidement les cas suspects et disposer de procédures adaptées pour leur prise en charge.

La priorité reste de prévenir l'apparition de chaînes de transmission sur le territoire, tout en communiquant sur la situation avec rigueur. À ce stade, la confirmation d'un cas au Nigeria justifie

PUBLICITÉ
